

PV CA du 02-05-2022

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LUNDI 02.05.2022

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

Excusé : D. ROMAIN

1. COMMISSION TECHNIQUE.

a) Les déplacements qui avaient été organisés dans le cadre de l'ITP à Woluwé Saint Lambert se sont bien passés. Le car était pour ainsi dire complet, 34 places occupées sur les 38 disponibles. Au retour, seuls les jeunes devant aller à Dinant n'ont pas repris le car.

b) Au niveau sportif, comme le règlement stipule que tous les joueurs inscrits doivent être alignés, la sélection qui se présentait avec un groupe composé des 7 meilleurs joueurs avaient plus de chance de faire un bon résultat que les sélections se présentant à 10 ou 12 joueurs.

c) R. Gruselin estime que parmi nos représentants, certains n'étaient pas sélectionnables. Mais dans le respect du règlement, ils devaient tous jouer et, lorsqu'ils étaient alignés, le niveau de jeu diminuait, ce qui pouvait avoir comme conséquence le découragement des joueurs plus aguerris.

d) Mais, le principal, c'est que les enfants s'amuse et se plaisent bien en pratiquant du volley-ball.

e) Des demandes ont été formulées pour inclure une équipe de sélection dans les championnats réguliers. Des tentatives ont déjà été faites dans le passé avec des résultats très mitigés. Il est très difficile de composer un groupe de joueurs réguliers disposés à venir jouer les dimanches matin, et courir tous les dimanches pour essayer d'avoir assez de joueurs pour disputer les matchs est très contraignant et décourage souvent les responsables.

f) La journée finale du championnat des jeunes qui s'est déroulée le 01.05 à Champlon s'est très bien déroulée et nous en remercions vivement les organisateurs.

g) Lors de cette journée, sont sorties championnes les équipes de STABULOIS chez les cadettes et juniores filles, LIBIN chez les scolaires filles, BERTRIX chez les juniors garçons, les scolaires garçons de Libramont étant déjà champion avant la journée finale.

h) Toutes ces équipes devront disputer les finales francophones des jeunes qui se déroulera à Waremme les 14 et 15 mai 2022.

i) Le 1er stage ADEPS de volley-ball qui aura lieu du 11.07 au 15.07.2022 à l'Hydrion est déjà quasi complet. Sur les 36 places disponibles, 33 sont déjà réservées, 22 en interne, 11 en externe.

j) Les stages ADEPS de volley-ball qui seront organisés à Arlon la saison prochaine, auront lieu à carnaval, Pâques, juillet et août 2023. Tous ces stages seront assurés par le staff technique de la province.

k) Seul, le stage de la Toussaint sera organisé par la commission technique, et celui de 2022 qui est programmé du 30.10 au 02.11.2022 est déjà réservé à l'Hydrion.

l) Serge Duquenne, directeur de l'ADEPS Hydrion a comme objectif de faire d'Arlon une valeur sûre pour le volley-ball, et qu'il y a un réservoir de jeunes intéressés par ce sport.

m) Le CA se penche ensuite sur l'avenir du mini-volley. Il va de soi que l'idéal serait de revenir à l'organisation de tournois de manière régulière comme il y a quelques années, mais pour cela, il est nécessaire qu'au sein des clubs, il y ait un responsable mini-volley qui prendrait en charge la formation des

jeunes au mini-volley, et assurerait une présence suffisante de jeunes aux différents tournois qui seraient organisés dans les installations de clubs intéressés à les organiser. Mais, cela s'avère difficile.

2. BEACH-VOLLEY.

a) Comme promis, le responsable du beach-volley est en mesure de donner le programme des tournois : à Nobressart le 25.06, à Toernich le 03.07, à Bouillon le 24.07, à Neufchâteau le 31.07 et le 06.08 à Champlon qui sera la journée finale.

b) Il rappelle que le droit d'inscription est fixé à 60 EUR pour les équipes qui disputeront l'ensemble des tournois et 20 EUR par manche pour les équipes ne disputant qu'un championnat partiel.

3. LOISIR.

a) Le 16 mai 2022, le responsable organise une réunion au cours de la quelle il remettra une coupe au vainqueur du championnat.

4. RENCONTRES.

a) Le délai d'inscription des équipes pour le prochain championnat est fixé au 25.05.2022. Il est donc impossible actuellement de connaître la composition des séries.

b) Certains clubs ont fait part de certaines exigences lors de l'inscription d'équipes. Malheureusement, tout d'abord, il y a un règlement à respecter, et ce n'est qu'après avoir enregistré le nombre d'équipes inscrites que nous saurons si, même après application du règlement, des opportunités se présentent. Ce n'est qu'alors que nous pourrons analyser les exigences et desiderata reçus.

c) Le CA décide à l'unanimité de relancer la coupe provinciale, uniquement pour les équipes évoluant dans le championnat provincial. La participation à celle-ci est obligatoire à l'exception des équipes disputant le championnat de P3 dames et P4 mixte.

d) La coupe se déroulera par élimination directe dès le 1er tour.

5. TRESORERIE.

a) Toutes les factures adressées aux clubs ont été honorées.

b) Il reste encore une dernière facture qui sera établie vers le 15 mai.

c) Les notes de frais des membres du CA doivent être rentrées chez le trésorier pour le 16.06.2022.

d) L'inscription au championnat est fixée à 90 EUR pour la saison 2022-2023 par 8 voix pour et 2 voix contre.

e) R. Gruselin aimerait savoir l'économie que les membres du CA ont permis de faire suite à l'application kilométrique à 0,30 au lieu de 0,36 qui devait être utilisée.

6. REUNION GENERALE DES CLUBS.

a) Le secrétaire demande l'accord du CA pour l'ordre du jour qu'il a établi pour la réunion générale des clubs.

b) Il demande au responsable des statuts et règlements de revoir si des modifications aux différents règlements ont été faites durant la saison de manière à pouvoir les expliquer à la réunion.

7. DIVERS.

a) Le rapport du CA du 04.04.2022 est approuvé.

b) Il semblerait que certains prix de location de salles ont fortement augmentés suite à l'augmentation des

coûts énergétiques.

c) Le président revient sur la dernière AG de la FVWB au cours de laquelle une nouvelle présidente a été élue. Il détaille la manière dont s'est déroulé cette élection.

d) Le président et le secrétaire expliquent ce qu'il s'est passé lors du traitement de la requête en conciliation devant le Juge de Paix contre l'asbl VC Erezée et explique ce que le Juge de Paix nous a recommandé de faire.

e) Le secrétaire a consulté son courtier d'assurance pour connaître les conditions d'une assurance plus complète en matière de défense et recours.

f) Le président demande que soit recherchées les preuves de l'existence de la fédération Luxembourgeoise de volley-ball depuis plus de 50 ans, de manière à pouvoir introduire une demande de titre « Royal ».

Fin de la réunion : 22h45